



Information aux habitants de la commune de Gages-Montrozier

Gages, le 20 novembre 2025

Madame, Monsieur,

La Loi "Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification" a confié aux communes le soin d'établir une base adresse locale qui met à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments de notre commune pour la base adresse à l'échelle nationale.

Nous avons commencé à travailler sur l'adressage dans les villages dépourvus de noms de rue, Montrozier, Grioudas, Trébosc, en lien avec les habitants. Puis en vérifiant le nommage et la numérotation des voies existants sur Gages avec l'appui du SMICA, notre partenaire technique, il a été constaté que plusieurs secteurs présentaient des adresses non conformes aux normes.

Cette normalisation et ce partage d'information à l'échelle nationale sont primordiaux pour que chacun parle le même langage lorsqu'on cherche à localiser le lieu d'un accident, une adresse de livraison, un point de raccordement à la fibre, etc.

Un travail de terrain important a donc également été réalisé sur Gages pour géolocaliser chaque point d'accès à nos habitations et identifier chacune des voies existantes. Pour celles ne disposant pas de nom un travail de dénomination a été réalisé en concertation avec les habitants. L'attribution des numéros a été réalisée informatiquement selon le système métrique.

Le SMICA a aujourd'hui finalisé la numérisation des données. Avant la validation définitive de notre base adresse locale par le conseil municipal, nous vous proposons de participer à la dernière étape de vérification lors de permanences qui se tiendront en décembre et janvier (voir calendrier joint). Les cartes seront également disponibles sur le site internet de la commune pour simple consultation, toute remarque, observation devant être formulée lors des permanences.

Après validation par le conseil municipal, vous serez destinataire d'un certificat d'adressage précisant votre nouvelle adresse, ainsi qu'un guide pratique des démarches à accomplir. Nous mettrons à votre disposition en mairie votre nouvelle plaque de numérotation.

Conscient des difficultés que pourraient rencontrer certains d'entre vous pour mettre en œuvre les démarches administratives induites par le changement d'adresse, nous ferons tout ce qu'il est nécessaire pour les accompagner dans leur changement d'adresse : guide des démarches à accomplir, mise en place de permanences France Service.

Je vous remercie par avance pour votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Maire
Laurent GAFFARD



MAIRIE DE MONTROZIER – 10 route du Pont Vieux – 12630 GAGES –
05 65 42 29 32 - e-mail mairie@gages-montrozier.fr